

Conseil de gestion du 28 Novembre 2022

Délibération n° 2022-CG-18

Bastia, le 28 Novembre 2022

Demande de subvention de la société de production cinématographique SARL Folle Allure pour le projet de court métrage de fiction « Une nuit d'été »

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;
- VU** le règlement intérieur du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité :

- La demande de subvention de la société de production cinématographique SARL Folle Allure pour le projet de court métrage de fiction « Une nuit d'été » mettant en valeur le patrimoine culturel du Cap Corse lié à l'histoire maritime de la micro-région et en particulier le petit patrimoine bâti type magazzino présent sur la commune de Pinu et assez généralement peu connu.

Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des

mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

U Presidente di u Parcu naturale marinu
di u Capicorsu è di l'Agriate



Gilles SIMEONI



NOTE DE PRÉSENTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION N°2022/9

OBJET : LA SOCIÉTÉ DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE SARL FOLLE ALLURE SOLLICITE LE PARC AFIN DE PARTICIPER FINANCIÈREMENT AU PROJET DE COURT MÉTRAGE DE FICTION “UNE NUIT D’ETE”

Le réalisateur Gray Orsatelli, originaire de Pino, a présenté une demande subvention pour le financement de son projet de court métrage de fiction “Une nuit d’été” d’une durée de 20 minutes, écrit et réalisé par lui-même.

Le synopsis est le suivant :

Dans un petit village du Cap corse, Samuel cambriole une résidence secondaire avec l’aide de son vieux pote Marco. La maison n’est autre que celle de Lola, ancien amour de Samuel, qui ne vit plus sur l’île et qui est venue passer ses vacances avec son compagnon Vincent. Mais tout ne se passe pas comme prévu pour Samuel qui se fait surprendre par Lola. Tirailé entre sa culpabilité et sa loyauté envers Marco, Samuel devra choisir son camp.

L’ensemble du court-métrage sera tourné dans le Cap Corse, plus précisément à Pino ce qui permettra de mettre en valeur des paysages du Parc à travers cette œuvre artistique. Ainsi, différentes ambiances du littoral du Cap Corse mettant en valeur le petit patrimoine bâti tel que les magazini, les tours, mais aussi la mer avec des images de la plongée seront donc mise en lumière à travers ce court métrage.

Ce film est également une occasion de montrer les fonds marins du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l’Agriate en invitant le téléspectateur à la découvrir et le redécouvrir.

Le montant total de l’opération retenu est de **83 640 € euros T.T.C.L** l’intervention du Parc serait de 4 000 €, soit 4,7 % du montant total

Le plan de financement est le suivant :

Parc naturel marin	4 000 €
Société de production SARL Folle Allure (autres financeurs)	79 640 €
Montant total	83 640 €